



# **ACADEMIE DE LILLE**

**PROPOSITION DE LOI DE L'ECOLE DU VAL D'YSER**

**59470 HERZEELE**

**HAUT-DE-FRANCE**

**Circonscription de Monsieur Paul Christophe**

**SOUMISE AU JURY NATIONAL REUNI LE 3 MAI 2021**

# 25<sup>ème</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

## **PROPOSITION DE LOI**

visant à renforcer les informations sur les emballages de produits alimentaires de façon simple , rapide et visuelle pour permettre au consommateur de choisir une alimentation durable et équilibrée

### **Présentée par**

Elèves de la classe de CM2, école du Val d'Yser d'Herzeele  
(circonscription Dunkerque/Wormhout)

# EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes intéressés aux emballages des produits alimentaires et les avons étudiés et triés en classe. Sur une cinquantaine d'emballages, nous avons constaté que la majorité de ceux-ci ne donne pas ou peu d'informations concernant leur impact sur notre santé ni sur celui de l'environnement comme la provenance des produits, leur mode de transport et de production, le lieu de fabrication et le nombre d'intermédiaires entre le produit acheté et celui cultivé. Il est donc difficile de savoir si le produit consommé est à la fois bon pour nous et pour la planète.

Notre toute première constatation concerne les informations liées à notre santé. Nous voyons sur un très petit nombre d'emballages le nutri-score des aliments mais cela est loin d'être général. On s'aperçoit aussi que la liste des ingrédients est notée en tout petit. Nous avons constaté que les produits peu transformés (comme la semoule de blé) ont une liste réduite d'ingrédients et ont un nutri-score A. Les produits ultra-transformés (comme des biscuits au chocolat) ont une liste très longue d'ingrédients constituée de matières premières et de conservateurs. Leur nutri-score est E. On en conclue que les produits ultra-transformés sont moins bons pour notre santé car moins équilibrés. De plus ils impliquent souvent un produit trop gras, trop sucré ou trop salé. Certains groupes agroalimentaires comme les fabricants de boissons au cola, indiquent des QR code sur leurs emballages pour une recherche d'informations supplémentaires. Mais bien souvent on n'utilise pas ce système qui n'est pas une information immédiatement visible. On a donc du mal à savoir si les produits qu'on achète sont bons pour nous ou pas car l'information n'est pas lisible immédiatement et simplement.

Dans un second temps, nous constatons que peu d'emballage donne des informations claires sur l'origine, le mode de transport et le mode de production des ingrédients utilisés. Ces informations sont importantes pour connaître l'impact environnemental du produit. Néanmoins, nous voyons apparaître des logos « bleu, blanc, rouge » ou des petites France lorsque le groupe agro-alimentaire veut communiquer sur l'origine d'un produit français (lait, farine, beurre, noisettes du Périgord par exemple) ou sur sa fabrication en région française. Mais, pour la grande majorité des emballages, nous n'avons aucune information ni sur l'origine ni sur le mode de production. Connaître le mode et le lieu de production permet de protéger le cultivateur et l'environnement. Il serait intéressant pour le consommateur, comme cela se fait déjà pour les fruits et légumes, d'avoir ces informations. D'où viennent les matières premières ? Comment et où sont -elles fabriquées ? Par qui ? Est-ce une culture éco-responsable ? En plus de l'indication de l'origine, la distance et du mode de production, il est essentiel de connaître aussi le mode de transport utilisé pour déterminer là aussi l'empreinte carbone sur la planète (avion, train, route, bateau). Le consommateur, mieux informé pourrait faire le choix, en toute connaissance de cause, de l'achat d'un produit de proximité ou non et par conséquent faire le choix d'une alimentation durable.

Pour aller plus loin, le consommateur devrait pouvoir se faire une idée de l'impact de la production du produit sur l'environnement humain. Une information nous semble essentielle : le nombre d'intermédiaires entre les ingrédients de base et le produit fini. Cette information permettrait de savoir si le produit est équitable c'est-à-dire si le producteur de la matière première ou l'agriculteur vit correctement de son travail. L'emballage devrait donc indiquer de façon claire le nombre d'intermédiaires nécessaires à leur fabrication.

De ces trois grands groupes de constatations, nous proposons de définir un EKI. Un EKI est un logo simple et visible qui sera positionné sur les emballages et qui donnera tout de suite des informations sur le produit que nous achetons : Le EKI indiquera si le produit que nous achetons est un produit équilibré et sain, son mode de production, son origine, s'il a parcouru beaucoup de kilomètres et avec quels moyens de transport et enfin indiquera le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur sur les deux ou trois principaux ingrédients. Le nom EKI vient des mots équitable et équilibré.

#### Article 1<sup>er</sup>

Les groupes agro-alimentaires auront l'obligation d'indiquer sur l'emballage si le produit est bon ou pas pour la santé.

#### Article 2

Il faut nous informer obligatoirement de l'origine du produit et de sa fabrication, des moyens de transports utilisés et de la distance parcourue par les produits alimentaires pour savoir si le produit entre dans les critères de l'alimentation durable.

#### Article 3

Les groupes agro-alimentaires devront indiquer combien il y a d'intermédiaires entre le producteur et le produit alimentaire fini pour inciter à une consommation équitable.

#### Article 4

Notre logo EKI sera imposé sur les emballages et indiquera de façon simple et visuelle si le produit est équilibré, équitable et durable.